



Le Cormorandier

Bulletin d'information de l'association des plaisanciers du littoral canalais **N°19**
Prix de vente 2€ avril 2013



Chers amis adhérents

Notre association fêtera cette année ses dix ans d'existence. En effet c'est en juillet/août 2003 sous la pression d'une bonne poignée de plaisanciers qui ne voulaient pas subir sans broncher que tout a démarré. Après de nombreuses conversations il fut décidé de mettre en place une association de défense. La réunion constitutive apporta un effectif d'une centaine de personnes, un conseil d'administration fut créé avec le cap à prendre. Le journal officiel publia son enregistrement le 11 octobre 2003. Que de chemin parcouru depuis je ne ferai

pas l'énumération de tout ce que l'on a pu réaliser, approfondir, suggérer ou mettre en place durant cette décennie mais je constate que, malgré certaines obstructions à notre égard, le vent de bout, les qualificatifs désagréables, nous avons chaque année progressé en nombre pour arriver aujourd'hui à un effectif multiplié par trois. A l'APLC vous le savez chacun peut s'exprimer en toute indépendance, pas de contrainte d'adhésion mais beaucoup d'écoute et de convivialité. Nos adhérents sont disséminés sur tous les sites de Cancale, de la Houle à l'anse des Potelets, il y a lieu d'ajouter également certains collègues qui mettent à l'eau à partir de remorques chaque jour ou durant le week-end. Continuons donc, nous sommes sur la bonne voie, celle de l'amitié, du partage et de la solidarité. Bon anniversaire à tous !

Voici la période de pré-armement qui s'approche, vérifications s'imposent, les extincteurs ainsi que les moyens pyrotechniques doivent être inspectés et changés si besoin, un coup d'oeil également sur les brassières auto-gonflables. Lire attentivement à l'intérieur de notre revue toutes les consignes et les nouvelles normes concernant le bar et la pêche à pied. Les imprimés de déclaration de pêche devraient être rendus obligatoires cette année. Nous communiquerons dès que nous aurons l'information.

L'APLC a signé un partenariat avec le Crédit maritime local. En échange d'une mise à disposition par notre association d'espaces communicants de cette banque dans notre journal ou lors d'événements organisés par nous il sera accordé à nos adhérents une offre privilégiée incluant des avantages tarifaires sur les services de banque et assurance.

Nous venons d'apprendre que toutes les AOT (aires d'occupation temporaires) actuelles à savoir : les Potelets, Port-Picain, Port-Briac, l'abri des Flots ont été reconduites pour 15 ans. Une bonne nouvelle surtout pour le site des Potelets qui un moment craignait pour son existence. Une seconde bonne nouvelle 29 mouillages supplémentaires sont accordés (19 à Port-Picain/Port-Briac et 10 à l'Abri des flots). Certains de nos postulants vont pouvoir enfin disposer d'un mouillage depuis si longtemps espéré !

La liste de nos manifestations pour cette année est publiée dans ce numéro. Une nouveauté : la fête du maquereau le dimanche 2 juin. Nous proposerons toute la journée une dégustation de ce superbe poisson sur le port de la Houle. Une exposition de maquettes par le club de modélisme naval cancalais et des oeuvres des artistes peintres locaux vous attendra. Notre école de matelotage sera disponible pour une initiation du public aux noeuds marins et au balisage en mer. On pourra découvrir la vannerie et la confection d'un doris. Le musée de Cancale, mémoire de notre région, participera également. Venez nombreux avec votre famille et vos amis.

N'oubliez pas de régler votre cotisation. Faites adhérer vos voisins de mouillage, vos amis c'est important. Faites travailler de préférence les commerçants qui nous permettent d'éditer ce Cormorandier et n'oubliez pas de vous faire connaître quand vous les rencontrez dans leur entreprise.

Bonne saison à toutes et tous. Bonne navigation. Soyez prudents.

Salutations maritimes.

Michel Louvet.

PROPOSITIONS, SUGGESTIONS, DOLEANCES JANVIER 2013 AUPRES DE M PIERRE-YVES MAHIEU MAIRE DE CANCALE RECAPITULATIF DE NOS SEANCES DE TRAVAIL 2003/2012

1- Etude de la construction d'une cale en eau profonde avec tous les responsables. Il est pour nous indispensable que l'un des sites cancalais situé en eau profonde puisse disposer d'un ouvrage permettant l'accostage de navires à toute heure accessible aux professionnels de la baie, aux embarcations escalant, aux navires à passagers, aux plaisanciers. Il faciliterait les embarquements des personnes à mobilité réduite et permettrait l'accostage des navires de sécurité (SDIS, SNSM).

Qu'en est-il de l'étude de faisabilité en cours ? Avons-nous progressé depuis les premières esquisses élaborées par un cabinet d'architecture rennais présentés en janvier 2008 puis à la suite de l'annonce faite en réunion par monsieur Le Moal en janvier 2010 confirmée par courrier en date du 15 février suivant.

Cette construction pourrait s'insérer à Port-Picain dans le cadre d'un grand projet maritime côtier qui comprendrait avec cette cale en eau profonde, la mise en place d'une aire de carénage avec récupération des eaux de lavage, des eaux noires et grises répondant ainsi aux normes européennes qui nous sera certainement imposée sur notre site, celle de St Malo ne pouvant répondre à la demande des malouins, un port à sec pour stocker les navires ne disposant pas de mouillage ainsi que l'établissement d'une circulation en boucle desservant ce site au départ de la RD 201. Un document d'information détaillant les étapes de la construction de chacun des éléments serait rendu public. Notre association est prête à participer, avec les pouvoirs publics, à des échanges, réunions, recherches allant dans ce sens.

Avec le projet du nouveau plan local d'urbanisme, Cancale doit se souvenir qu'elle est aussi une commune maritime et qu'elle ne peut plus rester en dehors de l'évolution qui s'opère dans la grande majorité des ports Français, elle doit en devenir partie prenante.

L'APLC a élaboré une ébauche de plan reproduisant une cale d'accès en tenant compte des principaux paramètres (sondes positives, courant traversier, respect de l'environnement, urbanisation faible, proximité de la route départementale, mise en place d'une circulation en boucle). Il est visible au local de l'association.

Nous avons également pris contact avec certains élus communaux, communautaires, départementaux, nationaux. Tous sont prêts à soutenir cette démarche, mais il est au préalable impératif que les élus de la commune de Cancale décident de piloter ce grand projet côtier en l'intégrant dans le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) qui doit être voté courant 2013. Il conviendra ensuite de provoquer une étude de faisabilité qui sera soutenue par tous les élus cités.

Réponse de la mairie : *Nous sommes enthousiasmés de voir l'intérêt pour le projet communal certes repris, voire amplifié par l'APLC (il ne faudra pas négliger les contraintes, difficultés administratives et politiques rencontrées). Les différentes rencontres au niveau national vont toutefois dans le bon sens. Cancale finira -t-il par retrouver un sursaut de vision maritime avec la mise en place d'un Collectif pour y parvenir ? Fédérer est notre vœu et nous ne pouvons que vous en féliciter.*

2- Fin du stationnement sauvage sur la RD 201 pour des raisons de sécurité terrestre et maritime. Il est important de signaler le cas très particulier des plaisanciers étrangers à la commune, qui stationnent sur la RD 201 sans être inquiétés. Cette manière d'opérer nous semble anormale pour au moins 3 raisons :

a) La sécurité sur la RD 201. De plus le nombre d'usagers pratiquant cette manière de faire continue naturellement de croître. Laisser libre le stationnement en ces lieux risque de poser rapidement de gros problèmes de sécurité et de manque de visibilité sur cette route très fréquentée (Nous avons dénombré en permanence des dizaines de voitures stationnées, même très loin sur le bas côté).

b) La sécurité maritime et les délais d'attente pour les autres bateaux sur la plage. Il va de soi que ce

stationnement éloigné risque d'engager la sécurité des personnes et des biens. En effet si l'on considère le laps de temps qui s'écoule entre le débarquement du plaisancier (stationné sur la RD 201) et son retour avec véhicule et attelage, l'attente pour tous les autres, en instance de montée, devient plus longue et les risques d'avaries peuvent être considérablement augmentés par fort ressac généré par des vents de Nord-Est à Sud. Cela s'est présenté à plusieurs reprises et devant une parfaite désorganisation les esprits s'échauffent et deviennent rapidement incontrôlables.

c) Aucune participation financière pour stationnement ne leur est demandée. Leurs attelages de plus en plus imposants, lourds et difficiles à manœuvrer encombrant et dégradent la descente de Port-Picain (2 allers et retours par venue) et le chemin de roulage de mise à l'eau. Ils obligent les plaisanciers à remonter leurs annexes à l'extérieur de ce chemin avec toutes les difficultés que cela comporte. Ils utilisent donc, sans bourse délier, les ouvrages entretenus par la commune.

Conclusion : Ne pas oublier que cette question comporte en réalité 3 volets. C'est vrai que la pose de bornes en bois interdisant le stationnement a apporté un plus de visibilité mais il faudrait tout de même pour assurer une meilleure sécurité être en mesure de canaliser cette migration par la pose de barrière de filtrage d'accès à la mer, car on a trop tendance à passer sous silence l'aspect sécurité maritime (paragraphe b) tout aussi important que le routier. De plus une piste cyclable ainsi qu'un sentier piéton disposés chacun de part et d'autre de la RD 201 sur le trajet Cancale -Ville à Port-Mer, parfaitement sécurisés par rapport à la route, pourraient être mis en place rendant impossible tout stationnement sauvage.

Réponse de la mairie : *Route départementale 201 : montage avec le conseil général impossible financièrement aujourd'hui mais peut-être nous sera-t-il possible d'insérer ce plus de sécurité dans le cadre du budget 2014. Il était envisagé une barrière pour canaliser le flux des attelages et des voitures, mais l'Architecte des bâtiments de France n'est pas favorable. Concernant le stationnement sur la 201 nous ne pouvons juridiquement prendre la place et responsabilité du conseil général.*

3- Renforcement et planification de la surveillance sur tous les sites de Cancale suite aux nombreux vols de moteurs hors-bord et de matériel. En 2012 de nombreux vols ont eu lieu sur les navires au printemps, en été et à l'automne. Certains ont malheureusement été visés à plusieurs reprises. Nous avons rencontré les élus, la gendarmerie. Nous préconisons autant que faire se peut la pose de barrière d'accès à la mer, un éclairage adéquat, ainsi que le renforcement et la mutualisation de la surveillance terrestre et maritime.

Réponse de la mairie : *Dans cette affaire, la responsabilité des propriétaires est engagée. Chacun doit vérifier les garanties dans sa police d'assurance contre le vol. Il y a également de renforcer la fixation sur le tableau de l'embarcation du ou des moteurs. Une étude est en cours pour introduire une puce contact avec le GPS. Comme recommandé lors de la réunion à l'initiative communale avec les associations et la gendarmerie, il devient nécessaire de renforcer la responsabilisation, la communication et la surveillance en ce sens. Nous ne pouvons demander plus cette année au budget du port. L'augmentation de 10% de la part de l'Etat me semble suffisante.*

4- Nouvelle attribution pour les petits parkings de Port-Picain. Les petits parkings de Port-Picain n'ont pas la faveur des véhicules stationnant sur le site. Ils sont très souvent inoccupés surtout en semaine. Nous proposons donc de les mettre à disposition exclusive des plaisanciers qui résident chaque année de avril à novembre sur les campings cancalais. Ces personnes participent avec leurs familles à la promotion de l'économie locale et paient des taxes à la commune. Le prix du parking (80 €) actuellement demandé est pour eux similaire à celui qui vient de l'extérieur et n'apporte rien à la collectivité. Nous proposons que le prix sur les petits parkings soit pour eux ramené à 40 €.

Réponse de la mairie : *Concernant le prix du parking une proposition pourrait voir le jour. Après passage en commission et concertation une décision modificative ramènerait à 60€ pour les personnes concernées sous réserve d'un entretien et nettoyage de cette zone début de saison assuré par les bénéficiaires.*

5- Etablissement d'une zone sécurisée pour les annexes et les pneumatiques à Port-Mer. Au Sud de Port-Mer après le club nautique, il existe au droit de la falaise une plate-forme naturelle qui pourrait, une fois délimitée et sécurisée, recevoir les râteliers d'annexes ainsi que les pneumatiques pour toute la

zone. Placée au Sud de la plage, moins ensoleillée, plus à l'écart, elle centraliserait tous les mouvements du site, libérant plus de surface et de tranquillité aux plagistes tout en attirant moins les convoitises. Il n'y aurait sur Port-Mer qu'un seul grand couloir d'accès balisé pour les embarcations motorisées renforçant ainsi la sécurité des baigneurs. Une moquette spéciale mer serait positionnée pour faciliter la remontée des annexes. Un plan à l'échelle a été établi par nos soins en 2010. Depuis que nous avons lancé cette idée, nous avons vu toute cette année de nombreux bateaux prendre place à cet endroit. Nous tenons à maintenir fermement cette proposition. Elle ne comporte que des avantages.

Contrairement à ce qui nous a été répondu l'an dernier, nous tenons à affirmer qu'il y a des plaisanciers venant d'autres campings sur Cancale qui fréquentent les mouillages de Port-mer sans oublier que la navette est disponible et se déplace du Nord au Sud sans aucun problème.

Réponse de la mairie : Oui sous réserve d'acceptation par les services de l'Etat. Si acceptation cet emplacement sera utilisé par les plaisanciers uniquement durant la belle saison. Durant la période d'hiver, il sera réservé au stockage des embarcations de l'Ecole de voile que l'on entreposera afin de rester à l'abri des tempêtes hivernales.

6- Rallongement du chemin de roulage de Port-Picain. Nous avons noté avec satisfaction la remise en état du chemin de roulage de Port-Picain. Cette amélioration, demandée par nous depuis fort longtemps, apporte un peu plus de sécurité lors des nombreux mouvements de navires. Peut-être faudrait-il envisager, dans un prochain avenir, son allongement de quelques mètres dans le cadre du grand projet côtier cité plus haut.

Réponse de la mairie : Il y a lieu d'envisager une pause. Il est nécessaire d'obtenir avant toute autorisation et financement. Cette demande pourrait être insérée dans le grand projet côtier pour lequel nous travaillons actuellement.

7- Rallongement de la descente du chemin de roulage de Port-Briac. Les habitués de Port-Briac insistent une nouvelle fois et suggèrent que la descente du chemin de roulage soit rallongée de quelques mètres seulement pour faciliter la remontée manuelle des annexes souvent contrariée par un apport trop important de sable à cet endroit.

Au lieu d'opérer ce rallongement en béton nous proposons de le réaliser en utilisant, à la manière d'un dallage non scellé, les nombreuses pierres parallélépipédiques en granit qui jonchent l'estran près de la cale de l'Abri des Flots. Il nous semble important de réfléchir à nouveau à ce problème. Un dallage permettrait en effet de faciliter la remontée des annexes tout en respectant l'environnement.

Lorsque la barrière est mise en place l'été interdisant le passage d'un véhicule, il est très difficile pour une personne seule de franchir cette zone en tirant à bras son annexe.

L'APLC propose d'apporter son concours pour la récupération de ces pierres et le transport par mer.

Réponse de la mairie : Cette demande n'est pas d'actualité. Nous travaillons en effet sur Port-Picain sur lequel tous nos efforts sont concentrés, il n'est donc pas concevable de se disperser.

8- Vérifications des positions de blocs de leurs organes, des manilles et des chaînes de bas-fonds et remplacements de certains matériels à Port-Briac, Port-Picain et Port-Mer. Les travaux engagés depuis plus de 3 ans nous conviennent. Une nouvelle campagne est prévue pour 2013. Le mouillage n°6 nécessite un repositionnement, il n'a pu être utilisé en 2012.

Réponse de la mairie : Depuis plusieurs années nous avons mis en place investigation et remise en état de tous les blocs et bas fonds sur Port-Mer, Port-Picain/Port-Briac. Vous recevez chaque année la liste des travaux réalisés et des prévisions pour l'année suivante. Nous notons avec satisfaction que cette manière d'opérer vous convient. Une enveloppe est prévue à ce sujet dans le budget 2013 afin de poursuivre l'opération.

9- Imposer le respect des consignes et de la réglementation. Après la pose en 2009 de panneaux "sécurité" sur les différents sites, il serait nécessaire de continuer à faire respecter les consignes, la réglementation et de sensibiliser tous les plaisanciers locaux mais également ceux qui fréquentent accessoirement notre littoral. Pour plus d'impact, nous suggérons d'afficher au dos des panneaux actuels, face à la mer, et en

gros caractères bien visibles par ceux qui reviennent de la mer : **Vitesse limitée à 3 noeuds dans les mouillages et défense d'éviscérer et nettoyer les poissons sur la plage.**

D'autre part les panneaux verts d'affichage sont saturés, non mis à jour ; il ne nous reste que très peu de place pour y disposer nos informations.

Réponse de la mairie : Effectivement mais n'est-il pas de la responsabilité des associations de faire passer et respecter les consignes. Ainsi que vous le demandez et pour renforcer l'information, nous allons étudier la mise en place d'un panneau fixé au dos des panneaux actuels qui sera visible par toute personne arrivant de la mer : vitesse limitée à 3 noeuds dans les mouillages. Défense de d'éviscérer et nettoyer les poissons sur la plage.

10- Pose de deux rangées supplémentaires de mouillages (soit 29 mouillages) au large de Port-Briac/Port-Picain dont 4 postes d'amarrage réservés exclusivement aux visiteurs. Cette demande a été formulée lors de la présentation de l'étude de renouvellement des AOT (aires d'occupation temporaires) adressée en décembre 2011 à la préfecture avec une préférence au large de la zone Port-Picain/Port-Briac. Les navires seraient ainsi mieux placés que dans la zone de la pointe de la Chaîne.

Nous avons bien noté la mise en place en 2010 de deux mouillages visiteurs à Port-Briac c'est un début mais ce n'est pas suffisant.

Bien souvent, durant la période d'été, des convois de plaisanciers ou des individuels passent une partie de la journée et la nuit au large de ces sites. Il n'y a que ces deux postes pour les recevoir. Alors il n'est pas rare pour un titulaire de mouillage, au retour de la pêche, de voir son poste occupé par un de ces visiteurs. Si ce dernier est à bord, il appareille aussitôt mais s'il est à terre... Donc nous pensons que la pose de 6 mouillages disposés sur une même ligne exclusivement réservés à des plaisanciers visiteurs serait à envisager afin de permettre à ces bateaux d'escaler en toute tranquillité, de relâcher par mauvais temps, de favoriser les échanges et donc de favoriser l'économie.

Nous avons noué des contacts avec les plaisanciers du port du Hérel de Granville. En 2013, nous allons les recevoir à Cancale pour une journée d'amitié. Qu'allons-nous leur proposer pour s'amarrer lors de leur passage à Cancale ?

Réponse de la mairie : Votre demande est maintenant sans objet puisqu'il est accordé en plus du renouvellement intégral des mouillages AOT 29 places supplémentaires (19 pour Port-Picain/Port-Briac et 10 pour l'Abri des Flots).

11- Prise en charge du site de la Houle par la commune de Cancale. Nous pensons que le temps est venu pour la commune de Cancale d'envisager la prise en charge du port de la Houle en tenant compte des intérêts des professionnels pêcheurs, conchyliculteurs, des professionnels de la plaisance et des associations à caractère maritime... L'attribution de zones de mouillage pour toutes les parties prenantes doit être étudiée afin de réaliser, dans un avenir proche, la gestion du port par la commune. Il serait bon de prévoir un nouveau plan de mouillage parfaitement structuré et détaillé qui permettrait de réaliser une meilleure redistribution des positions afin de garantir la sécurité.

La mise en place de ce nouveau plan rendra l'implantation des mouillages sauvages plus difficile.

L'installation de nouveaux racks au niveau de la halle à marée éviterait l'implantation intempestive de mouillages ou de va et vient pour les annexes.

Réponse de la mairie : La Houle est un site départemental. La Ville de Cancale assure déjà beaucoup concernant la salubrité, la sécurité qui font partie des pouvoirs du Maire. Le reste incombe au Conseil Général et toute décision en ce sens sera soumise à l'approbation de ce dernier.

12- Les mouillages des différents sites Cancalais. Nous disposons maintenant des plans de mouillages des Potelets, de Port-Mer de Port-Picain et de Port-Briac, nous permettant de repérer nos adhérents sur ces 4 zones. Nous avons aussi des adhérents sur d'autres sites cancalais et il serait intéressant que nous puissions disposer d'une copie des plans des mouillages existants sur ces sites afin d'assurer une meilleure sécurité du littoral. Nous réclamons ces plans depuis plusieurs années. Il est impensable que

la commune déléguée par l'Etat pour gérer cette partie du domaine public maritime, ne puisse faire autorité en la matière afin de publier ces documents en direction des acteurs du monde maritime local. Nous sommes là en présence d'un exemple évident de rétention de documents publics.

13- Application, à tous les sites Cancalais de la réglementation portuaire en vigueur (C.M. du 21.12.2007) . En tenant compte des particularités de chaque site, de sa position géographique, de sa gestion, de ses aménagements, il importe que la réglementation portuaire et de Police votée par le conseil municipal en déc. 2007, modifiée en fév. et déc. 2010 (article N°44 N°10) doive s'appliquer intégralement quel que soit le site. Cette portion de littoral fait partie du domaine public maritime dont la gestion est confiée par l'Etat à la seule commune de Cancale. Nous considérons donc que le règlement portuaire doit être rigoureusement identique. Sur notre littoral tous les plaisanciers sont sur mouillage amarrés d'une manière identique, il est donc normal que l'attribution d'un mouillage ainsi que les mouvements sur chaque site ou entre différents sites doivent être réalisés en conformité avec la réglementation portuaire communale en cours. On nous dit que c'est le cas, ce n'est pas notre sentiment. Il importe donc d'approfondir cette question et de provoquer une réunion afin de régler ce problème. Lorsque les plaisanciers de la Houle arriveront cette réglementation s'appliquera automatiquement.

Réponse de la mairie aux points 12 & 13 : Depuis notre arrivée aux affaires de la commune nous sommes toujours déterminés à ce sujet. Nous ne pouvons que nous féliciter de la parfaite collaboration qui existe entre nous et les associations de plaisanciers. Nous attendons pour la gestion des mouillages du Hock l'assemblée générale de l'AMC pour voir les décisions qui seront prises. Le plan de zonage devra être revu ainsi que le nettoyage du site par l'élimination de tous les blocs et chaînes non répertoriées. Il y aura lieu de vérifier afin d'harmoniser une bonne fois pour tous les règlements qui régissent l'administration des différents sites. Le nouveau plan de zonage sera communiqué à la mairie... Les cartes marines devront être mises à jour.

14- Armement du sémaphore de la Pointe du Grouin du 15 avril au 15 octobre pour 2013. C'est une décision prise à l'unanimité lors de nos assemblées générales chaque année. La commune et les élus départementaux travaillent en ce sens. Avec les titulaires de mouillages, nombreux sont les plaisanciers qui mettent à l'eau à partir d'attaches dès le printemps. Les interventions des guetteurs sémaphoriques ont, année après année, démontré l'importance d'une telle surveillance. En effet de nombreux navires restent sur site jusqu'à la grande marée d'octobre bien après le désarmement du sémaphore. Il est fort regrettable pour la sécurité que le sémaphore soit déserté début septembre alors que tous les navires sont encore sur sites.

Réponse de la mairie : Notre demande au préfet maritime a fait l'objet de 3 courriers. Nous l'avons rencontré ainsi que son adjoint à Brest la semaine 12. Nous venons d'apprendre qu'une extension de l'armement du sémaphore pour 2013 est en bonne voie. Nous suivons le déroulement et vous informerons.

15- Changement de site d'embarquement pour les passagers du grand catamaran de Port-Briac. Nos responsables de site et adhérents ainsi que bon nombre de Cancalais fréquentant la descente de Port-Briac nous ont fait part de la difficulté à trouver une place de parking durant la période d'été. En effet l'arrivée du grand catamaran avec croisière a généré un surplus anormal de voitures en stationnement pénalisant ainsi les habitués du site. Nous avons pensé qu'il serait préférable d'orienter l'embarquement de ces passagers en direction de Port-Picain où le nombre de places de parking est nettement plus important donc plus facile à gérer. Le grand projet maritime côtier avec embarquement des passagers sur la cale en eau profonde permettrait un déplacement du stationnement sur Port-Picain et arrangerait tout le monde.

Réponse de la mairie : Nous suggérons de conserver ce site de Port-Briac pour l'embarquement sur le grand catamaran qui permet à beaucoup de découvrir le monde maritime et de la plaisance à la voile, la découverte de notre baie. Toutefois pour ne pas saturer les quelques places de parking de Port-Briac nous allons demander aux responsables de cette association d'inciter leurs passagers à laisser leurs véhicules stationnés près du village des Vaux.

16- Nettoyage de l'estran au bout de la cale de la Fenêtre. Dans le cadre de notre journée annuelle

consacrée à l'environnement et au nettoyage des fonds marins, nous pensons débarrasser cette zone de tous les déchets de casiers écrasés qui s'y trouvent. L'association se porte volontaire dans les mêmes conditions qu'en 2011. Pour les pierres, nous ne disposons pas de moyens de manutention adéquats et faisons appel à la commune.

Réponse de la mairie : Dans le cadre de la journée de l'environnement, vous proposez l'enlèvement des déchets maritimes casiers ferrailles qui jonchent. Il y a lieu de vous adresser directement aux affaires maritimes pour en avoir l'autorisation.

17- Gestion pointue des mouillages disponibles et surveillance des bateaux ventouses qui n'appareillent jamais, alors que de nombreux plaisanciers postulent à un emplacement. En 2012 cette gestion plus pointue a permis de procurer à certains plaisanciers non titulaires durant quelques jours des mouillages restés libres à Port-Mer, Port-Picain, Port-Briac, Les Potelets. Cela a donc permis de faire plaisir à certains positionnés sur la liste d'attente. Ceci est à renouveler et à amplifier. Merci à ceux qui ont su gérer et ainsi qu'à ceux qui ont accepté de faire l'essai.

Réponse de la mairie : Ne pas oublier que cette manière de gérer les mouillages inoccupés ne peut se faire qu'avec l'engagement écrit par le titulaire du mouillage afin de recevoir l'aval du Capitaine du Port. Cette manière de procéder peut permettre à un nombre plus important encore de postulants en attente de mouillage de pouvoir accéder temporairement à une place. C'est certainement une bonne chose.

18- Sur le site de Port-Mer certains bateaux entrent en contact au moment de l'évitage. Au niveau des mouillages J2, J3, H1 les navires se touchent parfois à l'évitage. Des traces de raguage sont apparues sur les coques. En présence d'une forte houle des avaries plus significatives pourraient apparaître.

Réponse de la mairie : Nous l'avion remarqué et commencé le déplacement de certains mouillages qui posent problème. Il y a lieu en effet de considérer la manière d'éviter suivant le tirant d'eau le fardage. Nous tenons à porter à votre connaissance le fait que certains plaisanciers procèdent à l'achat d'un nouveau bateau durant la période hivernale et parfois le responsable du port est bien souvent mis devant le fait accompli. Cela peut devenir gênant pour les voisins de mouillage, des avaries se produisent. Nous avons fait une demande afin que tous les points de mouillage soient notés sur les cartes marines du SHOM.

19- Piscine de l'Abri des Flots. Le problème soulevé l'an dernier concernant sa dangerosité est-il toujours d'actualité ? Quelles sont les solutions proposées pour 2013 ?

Devons-nous permettre aux cancalais et aux estivants de profiter de cet ouvrage presque centenaire situé près de la ville, remis en état par les municipalités précédentes qui a vu défilé tant d'enfants ou préférons-nous le laisser se délabrer pour faire quelques économies en évacuant de ce fait certaines responsabilités ?

Réponse de la mairie : Cette question que vous nous posez depuis 2009 est toujours d'actualité. Le propriétaire de cette piscine n'étant pas identifié nous ne savons donc pas qui est juridiquement responsable. Tout aménagement entraînerait des obligations et des financements importants, la commune n'en a pas les moyens.

20- Demande d'une pause dans la contribution financière des plaisanciers pour 2013. En ces périodes de récession, il est important de tenir compte de la faible, voire nulle, augmentation des salaires et des retraites. Il nous semble important de penser aux personnes à revenus modestes. Elles ont le droit elles aussi de pratiquer la plaisance.

Réponse de la mairie : C'est dans notre état d'esprit de ne pas augmenter le prix des mouillages, mais des augmentations supplémentaires surviennent et ne sont pas le fait de la Commune. Nous n'avons à ce jour aucun bénéfice sur les ports. L'augmentation de 10% sur les mouillages correspond exclusivement à l'augmentation des AOT réindexés ainsi que la création des nouveaux mouillages et le rappel d'impôt sur 4 ans avec une pénalité.

21- Abondance de cailloux au bas du chenal Nord de Port-Mer. Des adhérents nous ont fait remarquer

une arrivée anormale de pierre à l'entrée du chenal balisé Nord. Selon certains qui pratiquent ce site, ce chenal Nord aurait été déplacé en 2012 un peu plus Sud, ces cailloux n'ont donc pas été enlevés et le chenal ne se retrouve plus dans l'alignement de la petite cale d'accès.

Réponse de la mairie : *Cela dépend effectivement des marées et tempêtes. Certains mouillages ont été déplacés précisément en raison de l'apparition de cailloux. Cela est dû à la disparition des sédiments qui les recouvraient jusqu'alors.*

Conclusion : Notre association est le capteur privilégié de la réalité quotidienne sur le littoral Cancalais. Nos délégués sur chaque site sont attentifs et motivés, les informations remontent d'une manière naturelle.

Nous considérons que les propositions et suggestions que nous faisons ne sont en aucune sorte une ingérence dans les prérogatives de quiconque. Nous connaissons bien le milieu maritime, nous y sommes très attachés, nous le respectons. Les décisions prises nous concernent directement, c'est pourquoi nous souhaitons donner notre avis, mais il faut pour cela au risque de ne pas être entendus que nous soyons tout de même écoutés.

Nous tenons à signaler qu'en 2012 nous avons tous ensemble fait avancer les choses dans l'intérêt de tous. Les franches conversations que nous avons eues avec les responsables locaux et départementaux ont permis à certaines de nos demandes d'aboutir.

Nous espérons que 2013 ira dans la même direction afin de continuer à œuvrer au service de la sécurité de tous les plaisanciers et du respect de l'environnement.

Conclusions de la mairie aux questions de l'APLC : *Communication excellente mais nous pensons qu'il faut rester positif et tenir compte des initiatives prises par la municipalité qui s'est efforcée de :*

- a) réaliser un tableau des priorités,*
- b) calculer les dépenses afin d'en mesurer l'incidence du prix des mouillages sur le budget annexe (budget du port),*
- c) participer à la création de bassin de vie et d'emploi,*
- d) connaître et développer les besoins de navigation devient indispensable.*



L'AVENIR DE CANCALE ? UN PROJET COTIER INDISPENSABLE !

C'est effectivement la question que nous nous posons depuis fort longtemps. Petit à petit cette idée a fait son chemin elle s'est vite révélée incontournable. Nous avons donc décidé d'engager des investigations sur tout le littoral afin de repérer quel serait le meilleur endroit ; celui qui correspondrait le mieux à la mise en place d'un tel projet. Très vite les membres du conseil d'administration avec d'autres personnes pratiques et habituées de notre côte en sont arrivés aux observations suivantes :

CONSTATATIONS

- 1 - Sur notre littoral les besoins de la pêche professionnelle et ceux des cultures marines ne correspondent plus maintenant à ceux d'il y a quelques dizaines d'années.
- 2 - L'explosion de la plaisance avec cette manière très particulière de naviguer : sortie bien ciblée, généralement courte, le moins possible entravée par les marées, navire disponible à flot à toute heure nécessite une certaine interrogation et de nouvelles données.
- 3 - Le port de la Houle inaccessible à tout navire durant la moitié de la journée (3 heures après la pleine mer jusqu'à 3 heures après la basse mer. Nombre de parkings de voitures limités.
- 4 - Aucune possibilité d'organiser à heure fixe, une escale, la débarque des professionnels les échanges avec d'autres ports.
- 5 - Il n'y aucune possibilité de créer un pôle maritime économique nouveau, susceptible de générer des emplois en particulier pour des jeunes.
- 6 - aucune possibilité de mettre en place une structure adaptée permettant d'assurer à toute heure de marée une sécurité maritime appropriée (SNSM et SDIS).
- 7 - points d'accostage : 2 seulement et sur port de la Houle :
 - a) la cale de la fenêtre a été refaite. Embarquement uniquement au moyen d'échelles verticales disposées le long de cette cale. Le passage d'accès au niveau intermédiaire qui existait autrefois et permettait l'embarquement direct à mi-marée n'a pas été remis en place. Il est donc dangereux et difficile d'embarquer pour les enfants ainsi que pour les personnes peu autonomes, impossible pour les handicapés.
 - b) la cale de l'Epi construite en pierre, disposant de 2 escaliers mais interdite d'accostage depuis de nombreuses années pour raisons de sécurité (Bisquine embarquement foyer logement obligée de rallier Saint-Malo).
- 8 - La plaisance qui se développe (actuellement 6 à 700 unités au mouillage, auxquelles il y a lieu d'ajouter une bonne centaine d'autres unités équipées d'attaches qui mettent à la mer chaque jour dès le printemps.
- 9 - Aucune protection de l'environnement pas d'aire de carénage (la législation l'oblige) pas d'installation de réception des eaux noires et grises (la législation l'oblige) pas de point d'approvisionnement en eau, combustibles, matériel etc...

NOS PROPOSITIONS POUR LE FUTUR : UN GRAND PROJET COTIER

1 - Réalisation d'une cale en eau profonde* (voir notre ébauche de plan).

Notre choix s'est porté tout naturellement sur Port-Picain site qui dans notre réflexion est le mieux à même de répondre à la mise en place de cet ouvrage que nous appelons de nos vœux dans un grand souci de respect de l'environnement et du littoral.

Les raisons qui ont motivé ce choix :

- A Port Picain notre choix s'est fixé sur la partie Sud du site. Cette zone très peu ensoleillée est fréquentée uniquement par les plaisanciers, les plagistes, peu nombreux, préfèrent la partie nord mieux exposée aux rayons du soleil et plus sablonneuse.
- A partir du rivage le chemin d'accès à la cale en eau profonde peut être une structure aérée et légère reposant sur les rochers ou une construction en pierres lisses maçonnées. Adossée à la falaise, elle est placée à hauteur de marées de coefficient maximum.
- Au départ de la côte la partie de l'ouvrage érigé en mer est disposé d'une telle manière afin qu'il soit peu visible pour un observateur placé sur la digue de Port-Picain.
- Le tronçon incliné de l'ouvrage situé en mer repose sur pieux ou piliers fixés dans le sol rocheux laissant libre le passage transversal du courant. Cette structure orientée Est-Nord-Est permet d'atteindre rapidement les sondes positives.
- Cette réalisation ne modifie en rien les infrastructures existantes à terre si ce n'est qu'un léger renforcement de la digue partie sud au point de jonction avec le chemin d'accès à la cale.
- Proximité de la D 201. Facile d'accès. • Eloigné d'un pôle urbanisé. • Proximité de surfaces libres.
- Grande disponibilité permettant d'embarquer en toute sécurité et à toute heure en particulier pour les enfants et les handicapés sans avoir recours à l'utilisation d'annexes. Débarquement des produits des professionnels de la baie. Navires à passagers (petites croisières, Bisquine, grand catamaran, petits charters) embarcations, professionnels du nautisme, opérations sauvetage et sécurité SNSN et SDIS débarquement facilité pour les naufragés, les blessés, les choqués.
- Possibilité d'accostage d'un bord ou de l'autre de l'ouvrage en fonction des courants de marée ou de la direction du vent.
- Accessible à toute heure, il permettrait la mise en place rapide (acheminement et embarquement de matériels) dans le cas d'un déclenchement du plan POLMAR ou d'une pollution localisée.

2 - L'établissement d'une aire de carénage* avec récupération des eaux de lavage conforme à la réglementation française et européenne. Actuellement le port et le littoral ne disposent pas de cette installation. Il est interdit de pratiquer le carénage sous peine d'amende. Une installation sur ce site permettrait d'utiliser l'eau provenant de l'écoulement naturel de la vallée de Port-Picain pour le lavage des carènes.

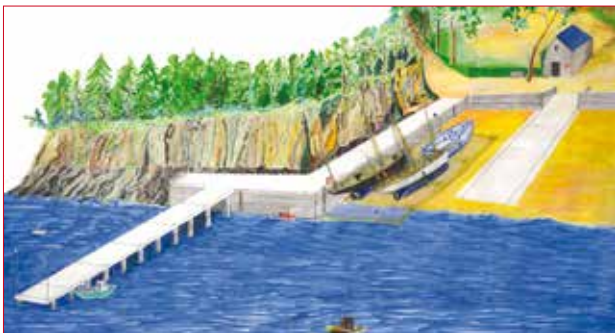
3 - La mise en place d'une circulation en boucle sur Port-Picain* avec entrée et sortie sur la D 201.

4 - Le rallongement du chemin de roulage actuel et de l'émissaire en mer des eaux pluviales.

5 - La mise en place d'une borne de ravitaillement* en combustibles et eau potable et d'une installation de récupération des eaux noires et grises (conforme à la réglementation française et européenne).

6 - L'installation d'un port à sec* avec stockage de bateaux à terre et mise à l'eau rapide et sur demande.

*voir ébauche.



CONCLUSION.

Regardons autour de nous. Nous sommes placés entre deux ports, Saint-Malo et Granville, qui possèdent chacun des pôles plaisance importants et qui actuellement engagent à nouveau des travaux. Cancale certes plus modeste pourtant assez bien placé à l'abri des vents dominants n'a pas pu ou su en tirer partie. Malgré les tracasseries de toutes sortes qui peuvent nous atteindre nous ne devons pas en rester là ! Celui qui n'avance pas obligatoirement recule. A Cancale nous n'avons rien de moderne ou presque, les structures datent du siècle dernier, nous ne disposons même pas d'installations réglementaires conformes à la protection de l'environnement. Nous pensons très sincèrement qu'un tel projet bien cadré, bien suivi pourrait apporter beaucoup à notre commune qui regarde et vit de la mer.

De nouvelles entreprises à caractère maritime pourraient s'établir, celles existant augmenter leur effectifs, des points d'escale créés, de nouveaux emplois assurés pour les jeunes apportant ainsi une relance de l'économie locale et diminution du chômage. Depuis la mise en place de cette étude nous avons rencontré des élus de tous bords de tous niveaux. Tous ont promis d'apporter leur soutien. Des chefs d'entreprises locaux se sont déclarés prêts à investir dans ce projet .

La création d'un comité de suivi regroupant tous les acteurs concernés devrait voir le jour prochainement. Ce groupement demandera aux élus cancalais de se déterminer à leur tour en votant l'inscription de ce projet au nouveau Plan Local d'Urbanisme qui sera présenté en 2013 à leurs suffrages. Il proposera ensuite la nomination d'un comité de pilotage composé d'élus et de représentants du maritime afin d'assurer la conduite de l'étude de faisabilité qui en découlera.

Je remercie toutes les personnes qui ont répondu à notre invitation au dialogue sur ce sujet, d'autres suivront. Un très grand merci à notre ami Jean-Louis Beaumier membre du bureau de l'APLC, ancien de l'Urbanisme qui est l'auteur de ces ébauches. Il nous a permis de concrétiser ce projet n'hésitant pas à modifier et à développer certains points à la demande de nos interlocuteurs.

Voilà notre cap est tracé, ensemble mettons maintenant tout en oeuvre afin de voir enfin ce projet aboutir dans l'intérêt de Cancale et sa proche région.

Michel Louvet.



J'SUIS ALLE VOIR LES PUBS...

Thierry Huck.

Ne vous méprenez pas sur ce titre, il s'agit bien là de réclames, comme on le disait autrefois. Les anciennes revues renferment des encarts publicitaires parfois insolites, tel celui inséré dans le magazine La Ligue Maritime de 1914.



Les plus anciens d'entre nous se souviennent sans doute des pêcheurs de la Houle qui pestaient sur les bruyantes maudites motogodilles ne ressemblant à rien. Le "Ça y'a bonne mine" était le mot d'ordre en parlant des moteurs hors-bord qui commençaient à équiper bon nombre de doris ou de petites embarcations des plaisanciers.

Ce nom, *motogodille*, m'a toujours amusé, je ne voyais vraiment pas à quoi on pouvait le rattacher. Cette machine a pourtant bel et bien existé. Elle a été inventée par le baron Gabriel Trouche en 1904. Amateur de régates puis de vitesse

sur l'eau, l'inventeur a créé cet appareil pour équiper de légers canots et pour faciliter les manœuvres des yachts dans les ports ou en cas de calme plat.

Comme on peut en juger sur ce cliché, l'engin est de taille conséquente. Fixé par un axe s'enfonçant dans une douille rivée au tableau arrière, le moteur pivotait aisément dirigeant ainsi l'embarcation d'un bord ou de l'autre. Ce long arbre d'hélice et sa maniabilité ont été les critères de choix pour adopter le nom bien français de *motogodille*. Membre de plusieurs clubs dont le Yacht moteur de France et l'Hélice Club de France, le baron était certes un homme d'affaires mais aussi un compétiteur. Il engageait ses bateaux sur toutes les courses de vitesse, très en vogue à l'époque et les navires ultras légers motogodilles I, II, III, IV, V et VI sont cités dans de nombreux journaux pour avoir emporté des prix à Paris, Monaco, Maisons-Laffitte... La compétition se déroulait en général sur 8 kilomètres, avalés à la vitesse de 36 km/h. Rien de comparable aux vitesses fantastiques affichées aujourd'hui.



Le moteur est à essence quatre temps de un ou deux cylindres verticaux actionnant directement l'arbre d'hélice. La réfrigération des cylindres est assurée par l'eau puisée sur le plan où navigue le bateau. Il existe en trois puissances : 2,5 cv, 5 cv et 8 cv.

Bien qu'il ait eu un certain succès en France, le système s'est surtout développé dans les colonies où il est utilisé sur les fleuves ou rivières d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud surtout grâce au relevage aisé de l'hélice. Le Génie militaire, s'est intéressé à la motogodille car la puissance développée permettait de faire naviguer des chalands chargés qui s'avéraient être utiles à l'armée.

Parallèlement, l'Américain Ole Evinrude travaille sur un moteur hors-bord compact qu'il met sur le marché vers 1910. Moins encombrant et de conception différente, il va grignoter le



marché et finir par imposer son invention qui va se développer au fil des décennies.

Qui se souvient encore du baron Gabriel Trouche et de son innovation ?



Le moteur est aujourd'hui regardé comme une propulsion typique des pays asiatiques, notamment la Thaïlande, et fait le ravissement des touristes.

Il n'y a guère que dans les Antilles où le nom s'est perpétué. Le chanteur Antoine a très bien su nous restituer cette tradition au début de sa mélodie "t'as cassé la motogodille maintenant t'as plus qu'à payer..."

La prochaine saison, lorsque vous démarrerez votre hors-bord, vous aurez sans nul doute une petite pensée pour celui qui a ouvert la voie à une motorisation de plaisance.



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE - PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE.

Suite arrêté 2010 - 1956. Portant classement administratif d'un gisement naturel de coques et de palourdes en baie du Mont-Saint-Michel.

Pêche à pied en baie du Mont-Saint-Michel

Copillages	Taille minimale	Quota de capture
Bivalves foulisseurs		
Coque	2,7 cm	3 kg
Palourde européenne	4 cm	3 kg
France	4,3 cm	3 kg
Venus	2,8 cm	-
Bivalves non foulisseurs		
Huître creuse	5 cm	5 douzaines
Huître plate	6 cm	5 douzaines
Moule	4 cm	3 kg

Calendrier 2013 coques et palourdes

- Janv - fév - mars : Fermeture zone 1
- Avril - mai - juin : Fermeture zone 2
- Juili - août- sept : Fermeture zone 3
- Oct - nov - déc : Fermeture zone 1

Coques et palourdes :

- Pêche interdite par coefficient inférieur à 55
- Pêche à pied de jour uniquement
- Pour la préservation de la ressource, seules 2 zones sont ouvertes simultanément

Quota autorisés pour la pêche des copillages :

- Couteau à main
- Trident de 30 cm maximum d'ouverture et de dents de longueur 5cm maximum
- Fileau non grillé et d'une largeur maximum de 50cm

Respecter le travail des professionnels : ne pêchez pas à moins de 10 mètres des concessions ostricoles ne pêchez pas sur les bouchots

La circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits sur le domaine public maritime (L.321-9 Code Environnement)

Pêche à pied de jour uniquement, permis de VENTE ANTICIPÉE

Comment mesurer les tailles ?

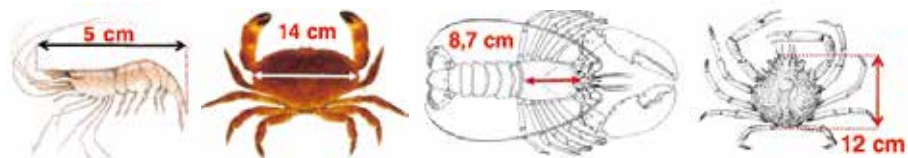
Ces informations sont données sous réserve d'un classement sanitaire calculant les six jours de pêche. Pour plus d'informations, contacter la Délégation Mer et Littoral - service gestion durable des activités maritimes et des ressources - 02 99 40 88 44 188 30

La zone 1 qui fermée jusqu'à fin mars. La zone 2 sera fermée les mois d'avril, mai et juin et la zone 3 les mois juillet, août et septembre et l'année se terminera sur la fermeture de la zone 1 les mois d'octobre, novembre et décembre.

D'autre part notre ami Jean-Pierre Hamel nous signale que dorénavant **les palourdes ne peuvent être pêchées que si le coefficient de marée est supérieur à 55** contre 50 auparavant

TAILLES MINIMALES DE CAPTURE

Arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille ou le poids minimal de capture des poissons et autre organismes marins effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir.



TAILLE DES ESPECES COMMUNEMENT PECHES SUR NOS COTES :



Bar : 42 cm – **Lieu jaune :** 30 cm – **Chinchard :** 15 cm – **Congre :** 60 cm – **Dorade :** 23 cm
Flet : 20 cm – **Maquereau :** 20 cm – **Merlan :** 27 cm – **Mulet :** 30 cm – **Orphie :** 30 cm – **Rouget Barbet :** 15 cm – **Sole :** 24 cm – **Turbot :** 30 cm – **Seiche :** 100 g

Les adhérents désirant obtenir la plaquette complète peuvent s'adresser au bureau de l'APLC.

Liste des espèces devant faire l'objet d'un marquage

(espèces communément pêchées sur nos côtes)

Noms : Bar/Loup - Cabillaud - Dorade royale - Homard - Lieu jaune - Lieu noir - Maquereau - Sole.

Caudale arrondie	Caudale bifide inférieure	Crustacés
Le marquage ne doit pas empêcher la mesure de la taille de l'espèce pêchée		

LA RAIE BRUNETTE INTERDITE, LES PECHEURS MALOINS INQUIETS

Même si cet article ne nous concerne pas, a priori, il ne faut pas oublier que certains d'entre nous adorent poser des palangres et pourquoi pas pêcher une ou plusieurs de ces bestioles et risquer de se faire verbaliser par la suite.

Pour la troisième année consécutive, la communauté européenne a interdit la pêche de la raie brunette. Pour les pêcheurs malouins, cela représente 40 % de leur chiffre d'affaires estival en moins. Une perte qui vient s'ajouter à une forte augmentation du prix du gazole, qui atteint désormais 0,60 € le litre. Les pêcheurs demandent un moratoire scientifique, pour prouver que la raie brunette est présente. "Il y en a, affirme Pascal Lecler, président du comité départemental des pêches. On en pêche 600 kg - voire une tonne - par jour et par navire". Si l'interdiction est maintenue, les pêcheurs demandent une compensation financière.



POUR QUELQUES HOMARDS DE PLUS



De nos jours, il n'est pas rare d'entendre des plaisanciers se plaindre d'individus qui lèvent des casiers ne leur appartenant pas. Ces incivilités existaient déjà au 18^e siècle. Pour preuve, cette fâcheuse histoire dont la procédure est conservée aux archives départementales¹.

Le 29 mai 1724, François Josseaume et Jean Ozanne, du village de Rothéneuf, accompagnés de Laurent Le Reculoux, habitant à l'île Besnard en Saint-Coulomb, portent plainte au bureau de l'amirauté de Saint-Malo. Ils déclarent être partis à la pêche dans leur bateau entre les forts de Cézembre et la Conchée lorsqu'ils voient quatre jeunes gens dans une barque occupés à virer leurs casiers, en prendre le fruit avant de rejeter les engins dans le courant où ils se sont perdus. Seul le sieur de Pont Martin Bernard, de Saint-Malo, est connu des trois plaignants.

L'affaire tourne à l'affrontement. Le bateau des voleurs aborde celui des accusateurs ; après les insultes et les menaces de mort, c'est à coup d'aviron, de canne et d'épée que l'affaire se règle. Sans armes, les pêcheurs ne peuvent se défendre qu'avec leurs mains, d'où de nombreuses et profondes lésions. En repoussant vivement la barque des assaillants, les trois hommes réussissent à prendre la fuite.

François Josseaume, Jean Ozanne et Laurent Le Reculoux sont bateliers et vivent de la pêche ; les blessures dont ils souffrent les privent de revenu pendant une quinzaine de jours et ils réclament réparations pour le préjudice. Trois chirurgiens, René Emeric, Bertrand Lagous et François Faguais, constatent le jour même l'étendue des plaies. Le Reculoux (35 ans) est le plus touché, huit larges entailles aux mains prouvent qu'il a tenté de se saisir ou repousser l'arme qui le menaçait. François Josseaume (45 ans) présente les mêmes meurtrissures mais moins nombreuses. Jean Ozanne souffre d'une forte contusion au bras droit faite probablement par un coup d'aviron.

Quelques jours plus tard, décidés à en découdre au-delà du raisonnable, les jeunes malouins armés de fusil recherchent le bateau des fuyards. Dans leur aveuglement, ils tirent sur des pêcheurs étrangers à l'événement avant de se rendre compte de leur erreur. Un autre incident survient lors de la revue à Saint-Malo où la présence de nombreux témoins empêche un affrontement sanglant.

L'enquête qui suit la plainte détermine le nom des accusés :

- **Charles Bernard** sieur de Pont Martin
- **Charles Patrice** Langlin, fils
- **Pierre Piednoir** sieur de Villeneuve
- **Joseph Nicolas Piednoir**

Tous originaires de Saint-Malo, ils sont mineurs et seront donc représentés par leurs parents ou curateurs². Les investigations et recoupements de déclarations se déroulent une partie de l'été. Lors des interrogatoires, les accusés refusent de reconnaître leur responsabilité ; ils affirment avoir été agressés par les plaignants.



Signature des plaignants le 29 mai 1724

¹ Archives du greffe de l'amirauté de Saint-Malo cote 9B 271/1.

² Nous ne savons pas l'âge des accusés. A cette époque, la majorité est fixée entre 25 et 30 ans, suivant les régions.

Le 19 août, maître François l'Hospitalier, avocat des trois pêcheurs, dépose son rapport au greffe ; il y démonte les arguments des jeunes malouins et insiste sur la gravité des faits :

- Les accusés disent s'être amarrés sur la bouée du bateau et ne pas avoir levé de casier. C'est un mensonge. Les victimes sont des professionnels, ils connaissent la différence entre une bouée de navire et celle d'un engin de pêche. Ils sont intervenus car ils ont vu le casier monter à bord de la barque des jeunes gens.

- Il n'y a pas eu d'insultes mais des remontrances de la part des pêcheurs. Leur navire, plus lourd, ne pouvait rivaliser de vitesse avec celui des indécents. Preuve que ceux-ci ont décidé d'en découdre en abordant la barque de pêche.

- Dans l'assaut, une des épées casse sous la violence des coups portés, une autre est tordue. Si les bateaux ne s'étaient pas écartés en laissant la voie libre à la fuite, les trois hommes seraient morts. Témoins, constatations des chirurgiens et fragments d'épée retrouvés dans le navire des pêcheurs attestent de la véracité de cette version.

- Deux jours plus tard à Cézembre, déterminés à tuer les plaignants, les accusés armés de fusils tirent sur un navire croyant reconnaître celui de Josseaume, Ozanne et Le Reculoux. Les jeunes gens nient et affirment qu'ils étaient à la chasse sur l'île. Faux. Depuis toujours, la chasse est interdite sur Cézembre ; leur intention était de prendre les pêcheurs pour cible.

- Idem lors de la revue à Paramé où la présence des commandants de la troupe empêche l'agression physique des plaignants.

Pour voie de fait, maltraitance, incapacité de travail de quinze jours, perte d'exploitation et disparition du matériel, l'avocat réclame un dédommagement de 3000 livres.

Maître Gardin, avocat de la défense, a-t-il été plus persuasif ou présenté des éléments déterminants ? Les respectables familles des mineurs turbulents avaient-elles d'autres arguments plus percutants ? On l'ignore, par contre il paraît difficile d'admettre que les juges de l'amirauté, au terme de leur délibération du 23 septembre 1724, accordent des dommages et intérêts à hauteur de 105 livres !

Il est vrai que les voleurs de casiers s'en tirent toujours à bon compte...

LES PECHEURS DE SAINT-COULOMB

Au 18^e siècle, nous avons que Saint-Coulomb est le berceau de nombreux marins embarqués pour Terre Neuve ou des destinations plus lointaines. Quelques matelots s'adonnent à la pêche le long de la côte. En 1726, Lemasson du Parc est envoyé par le roi sur le littoral français pour y faire un état du matériel et de son utilisation. Les nombreux abus sur la taille des poissons ou les mailles des filets inquiètent le pouvoir car les prises se raréfient. Lors de son passage dans l'amirauté de Saint-Malo, il ne manque pas de passer par Saint-Coulomb. Voici ce qu'il écrit³ :

De Cancale accompagné et suivi comme dessus en allant autour des petites bayes qui sont jusques a la pointe ou groüin de Cancale et tirant a l'ouest vers St Malo passant par les anses du Vergier, du Guesclin, le corps de garde du Maugard, l'anse de la Mallebaye et par l'isle Bénard nous sommes venus au village de la Guimorais de la paroisse de St Coulomb pour y continuer notre visite.

Il y a a la Guimorais un bateau du port de 3 a 4 tonneaux de 20 a 25 pieds de quille qui sert au pescheurs du lieu a faire leur pesche en mer avec 4. 5. et 6 hommes d'equipage, les pescheurs qui s'y embarquent sont navigateurs faisant les voïages de longs cours, ils ne font la pesche avec ceux de Cancale que lors qu'ils sont chez eux et sans occupation.

Les pesches qu'ils font a la mer sont celles de la ligne ou des cordes, et des nasses ou caziers ils ont encore des rets de pied ou tressures ou tressons. Ils tendent leurs cordes a la mer et autour des roches les pieces ont 55

³ Texte original. Archives nationales cote MAR C5 20.

brasses de long et sont garnies de 22 ains ou hameçons chacune.

Les caziers ou bouraques sont les mêmes instruments dont se servent les pêcheurs du Bessin et de la Hague pour faire la pêche des homars et des congres, ils les tendent sur les roches voisines et les portent même souvent jusques a Chauzée.

La vente des homars que les pêcheurs faisoient autrefois aux anglois leur etoit bien plus avantageuse qu'a présent, ils vendaient les homars jusques a 4 liv. 10s la douzaine aujourd'hui ils ne valent que 55s au plus.

Les pêcheurs de la Guimorais vont tendre aussy quelquefois leurs tressures sur les grèves de Chauzée les mailles de celles que nous avons trouvée ont quinze lignes en quarré ces sortes de rets se tendent de pied a la différence de ceux qui portent le même nom le long des costes de la baye de Cancale, ces sortes de rets sont les veritables cibaudières de Picardie, Bretelliere d Caux, et haussiere de basse Normandie, ils en ont cependant encore d'un plus grand calibre et de beaucoup plus petites mailles, ils les tendent de plus sur les grèves et quelquefois en traversier comme les pêcheurs de basse Normandie pour lors ils tendent leurs rets de basse-eau en amarant les bouts a deux roches et ensuite ils les viennent relever aussy de basse-eau.

Les pêcheurs de ce village non classés ne sont qu'au nombre de trois personnes.

La recolte du varech ou gouesmon ce fait a cette coste de deux manieres, la premiere et la plus aisé est celle de ramasser a la coste le varech de flot ou de fond, ce qui est permis a tout le monde indistinctement et en tout tems. L'autre recolte se fait avec bateaux, ceux qui sont de la dependance du bourg et paroisse de St Coulomb vont en faire la recolte avec bateaux autour des roches de l'isle Benard et de l'isle Enand sans rien en payer aux proprietaires ces roches appartenant au Seigneur du lieu qui empesche que les forains de la paroisse n'en enlevent sans sa permission et une retribution de 25. 30. a 40s qui sont payées a son fermier suivant la grandeur et la contenance du bateau qui y vient prendre sa charge.

Les trois pêcheurs de la Guimorais sont Mathurin Gournay 36 ans, pêcheur en bateau et charpentier Michel Peltrée 46 ans, pêcheur en bateau et calfat, Jean Cocuru (Coeuru) 21 ans, pêcheur en bateau et charpentier.

Laurent Le Reculoux n'est pas dans cette liste. Peut-être parce qu'il navigue à Rothéneuf, port plus important où onze bateaux sont répertoriés.

Thierry Huck.

FILIERES MOULES (SUITE)

EXTRAIT DU PAYS MALOUIN



Une expérimentation en projet

Effectivement les "pro-moules" n'ont pas mis longtemps à repartir à l'assaut. C'est ainsi que l'on apprend en ce début d'année 2013 qu'un projet d'expérimentation de moules sur filières est dans les cartons. C'est le Comité Régional de la Conchyliculture qui le pilote et il prévoit la mise en place de quatre lignes de 100 m de long, dans un rectangle d'environ 700 m sur 275 m, au large de St Coulomb et Cancale. Et une nouvelle fois, jusqu'à ce que l'information paraisse dans la presse, la population n'avait pas été mise au parfum.

Nouvelle levée de boucliers

Ce projet suscite un nouveau sursaut des anti-moules. Certains opposants de la première heure sonnent le rappel. Une nouvelle pétition circule sur internet. X. Pibault et A. Couacault sont fermement opposés à l'apparition de moules sur filières sur le littoral de la Côte d'Emeraude. Leurs craintes ont même enflé par rapport à l'an dernier. "il existe déjà des moules sur filières ailleurs en France. Et partout, où elles ont

été mises en place, s'est développé un envasement progressif du littoral". Ils craignent notamment que les déchets des moules ne s'amoncellent au fil des années, asphyxient les herbiers sous-marins et finissent donc par envaser les côtes, "Regardez ce qu'est devenue a baie du Mont-Saint-Michel", déclarent-ils.

Coup de sifflet du préfet

Face à ces nouvelles tensions, le préfet M. Cadot est intervenu. Il a indiqué que l'expérimentation de moules sur filières au large de Saint-Coulomb, n'était encore qu'au stade de projet et qu'aucune autorisation n'avait été délivrée pour l'instant par la préfecture. Le dossier n'est d'ailleurs pas complet. Le préfet souligne également qu'un comité de suivi piloté par le sous-préfet de Saint-Malo va être mis en place. Les différentes parties (élus, associations...) devraient se voir présenter officiellement ce fameux projet, ces jours-ci. Sachant que la décision de la préfecture d'autoriser ou non cette expérimentation, ne devrait pas être prise avant quelques mois.

GILET DE SAUVETAGE GONFLABLE

INSTRUCTIONS DE REVISION.

Jean-Marie Raquidel.

DESCRIPTION

Le gilet est composé de 3 parties indépendantes les unes des autres et par conséquent interchangeables :

La housse qui protège la vessie et le système de percussion, elle permet la libération de l'ensemble par ouverture frontale par velcro lors du gonflage. Cette housse est munie d'un hublot de visualisation pour le contrôle de la conformité du système de percussion.

La vessie qui se gonfle soit manuellement et/ou automatiquement suivant les modèles. Elle comprend donc :

- 1 percuteur automatique et/ou manuel
- 1 embout de gonflage bucal avec bouchon + 1 sifflet
- 3 bandes réfléchissantes
- 1 tableau imprimé sur la chambre pour le suivi du contrôle annuel

Le harnais de repêchage qui assure le maintien du gilet sur l'utilisateur à l'aide d'une sangle ventrale et d'une sangle sous-cutale qui sont ajustables. Un anneau sur la partie frontale permet de se faire hélitreuiller.

FONCTIONNEMENT



Lorsque le déclencheur est immergé de plus de 10 cm, la soupape hydrostatique (2) s'ouvre et l'eau entre en contact avec l'élément hydro sensible (5). Celui-ci actionne un ressort en acier inox qui pousse un pointeau qui vient percer l'extrémité de la cartouche.

Le gaz libéré emplie la vessie (6). La flottabilité maximale est atteinte entre 4 à 5 secondes.

Dans l'éventualité où le déclencheur ne fonctionne pas, il vous faut tirer sur la poignée (4) pour gonfler le gilet.

PRECAUTION D'UTILISATION

Il est impératif que le gilet soit porté par-dessus les vêtements, sinon le fait de porter des vêtements contre les intempéries par-dessus le gilet empêche de s'enfoncer ou de flotter sur le dos. Ce qui a pour incidence de ralentir ou d'annuler l'activation du gilet, la soupape n'étant pas immergée.

Enfiler le gilet comme une veste ; s'assurer que la boucle avant est bien fermée.

Serrer le gilet le plus possible et attacher la sangle sous cutale.

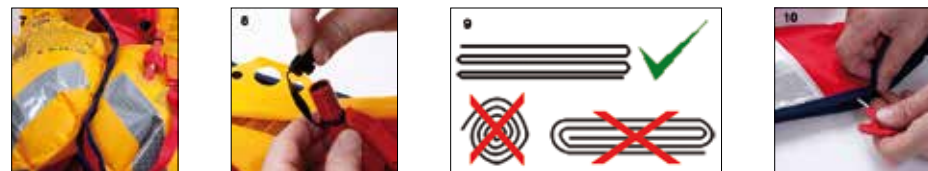
CONTROLE VISUEL

Le système de gonflage ne nécessite aucun entretien durant 5 ans, mais tous les gilets exigent une inspection manuelle pour s'assurer de leur bon fonctionnement. Les autorités préconisent un entretien annuel par un service agréé pour les professionnels mais ne l'impose pas à la plaisance.

Commencer par ouvrir la housse à l'aide des velcros



1. Vérifier la présence du point indicateur vert sur le système de gonflage, s'il est rouge il faut le remplacer.
2. Vérifier la date de péremption du système de gonflage.
3. Inspecter la bague d'étanchéité du système de gonflage
4. Déployer la vessie et vérifier son état.
5. Vérifier que la cartouche de CO² est bien vissée.
6. Vérifier que l'embout bucal est présent, qu'il soit souple et que la valve est propre. Ainsi que la présence du sifflet et qu'il est relié au gilet par un cordon puis de son fonctionnement.



7. Gonfler le gilet, vérifier qu'il garde sa pression au moins 24 heures. Faire cette manipulation à l'aide d'un gonfleur manuel pour éviter toute introduction d'humidité à l'intérieur. L'utilisation d'un compresseur est à proscrire car risque d'éclatement de la vessie.
8. Dégonfler la vessie en appuyant à l'aide de l'embout du bouchon sur le clapet de non retour qui est placé à l'extrémité supérieure de l'embout bucal. Puis chasser toute l'air de la chambre pour réussir à bien plier ensuite le gilet.
9. S'assurer que le gilet est propre, étaler le gilet et la chambre sur une surface plane. Puis plier la partie externe du gilet en dessous et la partie interne en dessus gilet.
10. Fermer les velcros des côtés en veillant à ce que la poignée de déclenchement manuel dépasse.



11. Contrôler enfin l'état des coutures et des sangles et que celles-ci ne montrent pas des traces d'usure. Contrôle des cartouches de CO²
12. Dévisser la cartouche de CO², s'il elle a été percutée la bouteille est perforée. Une bouteille neuve ne présente pas de trou.
13. Peser la bouteille, une bouteille vide pèse en moyenne 100 gr, une neuve un peu moins de 140 gr. En général les bouteilles contiennent 33 gr de CO². Celles-ci n'ont pas de date de péremption, mais il convient de les changer au moins tous les 10 ans.

ENTRETIEN

Rincer le gilet à l'eau douce s'il a été au contact de l'eau de mer.

En cas de salissures ou de contacts avec des produits hydrocarbure, rincer à l'eau savonneuse.

Ne pas exposer le gilet à une source de chaleur directe ou trop importante.

Conserver le gilet dans un endroit sec à l'écart de tout produit inflammable ou corrosif

DATES ET LIEU DES PERMANENCES

Au local A.P.L.C. de 10h30 à 12h00 - 47, rue du Port (dorénavant le 1^{er} samedi de chaque mois)
 Pas de permanence pendant la période d'été, s'adresser directement à un membre du bureau.
 5 octobre : Alain Noslier, Jean-Pierre Soret et Yannick Corteval
 2 novembre : Alain Laize, Jean-Marie Raquidel

SECURITE

Commande de **gilet de sauvetage** léger avec sangle sous-cutané, à déclenchement automatique par soupape hydrostatique.

Commande de **lampe flash** à déclenchement manuelle/automatique clipsable sur gilet.



80€



A partir de 12€
(Selon modèle)

Acheter un gilet
c'est très bien.
Le capeler,
c'est primordial!



COOPERATIVE A.P.L.C

Tee-shirt (toutes tailles)		5€
Flamme de l'association		8€
Casquette		7€
Réglotte + planche taille poissons		5€
Pied à coulisse		2€

Pour toute commande contactez **Jean-Pierre SORET** : 06 73 37 46 61 - mary.soret@orange.fr
 ou **Alain LAIZE** : 06 09 91 02 33 - patlaize2@hotmail.fr

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2013

DATE	MANIFESTATION	LIEU
Samedi 20 avril	Forum des Associations maritimes	Port-Mer
Samedi 11 mai à partir de 18 h 30	Pot d'ouverture de saison	Club nautique de Port-mer
Dimanche 2 juin	Fête du maquereau	Port de la Houle
Dimanche 9 juin	Accueil des Granvillais	Cancale
Dimanche 23 juin	Pique-nique aux Huguenans	Ile Chausey
Samedi 06 juillet à 9 h 30	Assemblée Générale Annuelle	Centre socioculturel de Cancale
Dimanche 28 juillet	Pardon de la Mer	Port de la Houle
Du 2 Août au 5 août	Remontée de la Rance	Cancale-La Rance-Dinan
Dimanche 25 août	Repas annuel	Port-Picain
Samedi 7 septembre	Forum des Associations	Salle Omnisports
5 et 6 octobre	Les Bordées de Cancale	Port de la Houle

REMERCIEMENTS

Voici la lettre d'un adhérent dont la vedette de 6.40m allait au sec et qui a pu être appelé à temps et la SNSM l'a récupérée in-extremis avant qu'elle prenne contact avec les roches.

Chauvel Claude - 24 bis boulevard Thiers -CANCALE

A Monsieur le Président de l'APLC,

Au travers du Cormorandier, je voudrais remercier la SNSM et Cancale Nautic pour l'intervention rapide et efficace du 27.10.2012.

Je salue le courage des Sauveteurs pour l'intervention risquée du 27/10/2012 parfaitement dirigée par M Le Boucher.

J'incite les plaisanciers à soutenir la SNSM pour deux raisons :

1- la rapidité de l'intervention à partir du moment où le président a l'accord du propriétaire pour intervenir ce qui peut éviter le pire.

2- et le rapport détaillé du sinistre envoyé par la SNSM à l'assurance et demandé par l'expert.

TARIFS DES MOUILLAGE 2013 (en euros)

Les tarifs de la redevance mouillage ont été pour cette année augmentés de 10% par rapport à l'an dernier pour les raisons suivantes :

- a) Les frais engagés pour renouvellement des AOT et maintenant une partie plus importante de la part de l'Etat dans les retenues à partir de cette année.
- b) un contrôle fiscal a été opéré sur le budget du Port avec en conclusion le paiement d'un redressement d'une valeur de 17 533 euros qui devra être supporté par ce même budget. Depuis 2006 en effet la comptabilité du Port est assujettie aux mêmes contraintes que les entreprises privées à savoir : la taxe foncière, taxe professionnelle, taxe d'apprentissage, impôts sur les bénéfices.

FORFAIT PORT-MER du 15/6 au 15/9 inclus

Lignes de mouillage	-de 4 m	4 à 4,99 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 à 8,99 m	9 à 9,99 m	>10m
A	393 €	451 €	492 €	504 €	563 €	606 €	656 €	708 €
B C D E	451 €	519 €	535 €	562 €	601 €	652 €	707 €	760 €
F G H	492 €	535 €	562 €	616 €	640 €	703 €	761 €	812 €
I J	528 €	562 €	591 €	619 €	689 €	768 €	822 €	876 €
K L M N	563 €	601 €	641 €	689 €	760 €	842 €	869 €	900 €

FORFAIT PORT-PICAN / PORT-BRIAC du 15/6 au 15/9 inclus

Toutes lignes	-de 4 m	4 à 4,99 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 et +	9 à 9,99 m	>10m
	241 €	278 €	304 €	336 €	388 €	448 €	498 €	548 €

FORFAIT VISITEURS

du 15/6 au 15/9 inclus	- de 5 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 et +
Jour	12,10 €	14,60 €	17,05 €	19,40 €	22,20 €
Semaine	72,90 €	93,30 €	111,80 €	129,85 €	148,20 €
Mois	257,30 €	321,70 €	386,10 €	450,40 €	514,80 €

AUTRES FORFAITS

Va et vient	Mouillage anse des Potelets	Mouillage professionnel	Amende bateau amarré sur emplacement non affecté
53 €	167 € par mouillage	120 €/an	50 €/jour

FORFAIT HORS SAISON (sauf du 15/06 au 15/09) : 50 % du tarif pleine saison jour, semaine ou mois.

RENOUVELLEMENT AOT : Par les arrêtés inter-préfectoraux en date du 31 décembre 2012 concernant le renouvellement des zones de mouillages collectifs de l'Abri des Flots, Port-Pican/Port-Briac, et des Potelets, le sous-préfet a reconduit les AOT de ces 3 zones pour une durée 15 ans.

Pour les Potelets l'acceptation du renouvellement s'accompagne d'une obligation pour le gestionnaire de la zone de mouillage de réaliser une expérimentation d'au moins un mouillage écologique et de réaliser un suivi scientifique de l'impact des mouillages sur les herbiers de zostères.

L'Abri des Flots se voit octroyer 10 mouillages supplémentaires et 19 mouillages supplémentaires ont été donnés pour les sites Port-Pican/Port-Briac.

NUMEROS D'URGENCE

Appel secours au large
 Numéro d'urgence européen (demander le CROSS)
 Appel les pompiers sur la côte
 CROSS JOBOURG
 CROSS CORSEN
 SEMAPHORE DU GROUIN
 PORT DE PLAISANCE (Mr BEUREL)
 SNSM (Mr LE BOUCHER)
 CANAL A.P.L.C.
 APLC

CANAL 16 sur la VHF

112 (d'un fixe ou d'un portable)
18
02 33 52 78 23
02 98 89 31 31
02 99 89 72 29 (du 04/04 au 08/09)
02 99 89 74 33 ou 06 75 62 86 08
02 99 89 79 08 ou 06 86 10 16 57
77 (on est presque certain de trouver un adhérent en mer)
06 21 35 27 78

SEMAPHORE DU GROUIN SAISON 2013

Lors de la clôture de la saison estivale 2012 du sémaphore du Grouin, la période de surveillance pour la saison 2013 a été fixée du **samedi 4 mai au dimanche 8 septembre 2013 inclus**. Une possibilité d'extension de la période de surveillance du 1er mai au 30 septembre 2013 avait alors été évoquée avec le renfort de réservistes de la marine.

Suite à la relance des élus en date du 13 février 2013 adressée aux services de la marine, du souhait de la municipalité et de notre association d'obtenir cette extension de période, les services en charge du secteur maritime de la mairie n'ont toujours aucune information à ce jour sur ce point.

METEO

http://marine.meteofrance.com/marine/accueil?MARINE_PORTLET.path=marinecotebulletin/COTE_HAGU_PENM
<http://www.windguru.cz/fr/index.php?sc=112>
<http://www.windfinder.com/forecast/dinard>

Pour les adhérents qui ne possèdent pas d'ordinateur, n'oubliez pas la météo marine sur FR3 à 19h20.

SURTOUT
ne partez pas en mer sans
connaître les prévisions
météorologiques !



DICTONS MARINS

*Brouillard dans la vallée,
 Pêcheur fait sa marée.
 Brouillard sur les monts,
 Reste à la maison.*

*Temps en mirage,
 De vents d'amont est le présage.*

*Vent de Nord-Ouest balai du ciel,
 Beau temps après l'arc-en-ciel.*

*Quantité d'étoiles tombant,
 Signe de vent.*

*Lune jaune et pisseuse,
 Les mers seront pleureuses.*

*Arc-en-ciel vers l'Ouest au matin
 est-ce de pluie un signe certain ?*

*Pluie qui fume en tombant,
 Dure longtemps.*

BATEAU PECHE PROMENADE

ANTARES SERIE 7 DE 1996

Dimensions : Longueur (6,55m +0,50m plateforme)
Largeur : 2,60m

Moteur Volvo 105 CV Turbo Diesel 2100 heures
(Toujours entretenu) - réservoir 100L

Très bien équipé – très bon état

Options

- Deux batteries avec répartiteur de charge
- Pilote automatique – Flaps – Coupe orin
- Radio – Sondeur – VHF – GPS – Taud de soleil
- WC marin indépendants
- Nombreux rangements



- Barre hydraulique avec double commande
- Pompe de cale électrique
- Coin cuisine avec évier (réservoir d'eau 100L)
- Table amovible avec embase cockpit
- Plateforme arrière, échelle amovible

Armement sécurité moins 6 milles complet (extincteurs – fusées – brassières etc,...)

Possibilité de l'armer en plus de 6 milles.

Hiverne tous les hivers sous hangar – Mise à l'eau de début mai à début septembre.

PRIX : 20 000 EUROS

Contact Téléphonique : H.HUCK 06 80 25 39 10 - Bateau visible chez J-P FROC CANCALE

MOTS CROISES

de Joël Denis

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

RÉPONSES DU N°18

**Nous nous excusons auprès des cruciverbistes
mais une erreur a été commise sur notre N° 18.
De ce fait le canevas ne correspond à rien
hormis le A1 : Esturgeon**

HORIZONTALEMENT

- I - Saint cancalais – Le grand est difficile à réaliser
- II - D'une autre nation
- III - Très court – Lac Pyrénéen – Petit océan
- IV - Début d'esbrouffe – Saint Pyrénéen
- V - N'est pas pro – Saint normand
- VI - Pâte – Ancien DO
- VII - Passé de savoir – Astate
- VIII - Décernai des éloges – Moins que Ter
- IX - Equipe Espagnole – Roche argileuse et calcaire
- X - Crochet d'étal – Difficile à dompter

VERTICALEMENT

- A - Poissons autrefois sur nos côtes - Note
- B - Lettre Grecque - Coquillages
- C - Sert à fixer l'aviron sur son tolet
- Sigle pendant a guerre d'Algérie
- D - Mot puéril – Donne de l'ardeur
- E - Inventeur de dynamite
- F - Le moi - Dernier
- G - Adjectif démonstratif – on s'y battait en duel
- Début d'appel
- H - Sert à combattre – Toit
- I - Esprit follet
- J - Poisson plat – Produit de la mer

par Bertrand Caplanne

DORADE A LA NICOISE



Ingrédients

- 1 dorade d'1kg
- 1dl d'huile d'olive
- Bouquet garni (thym, laurier, sauge)
- 3 tomates mures
- 1 dl de vin blanc sec
- Oignon
- 12 olives noires
- 12 filets d'anchois
- Thym frais feuilles et fleurs,
- Sel, poivre

Réalisation : 40 minutes.

Videz la dorade, écaillez-la, enlevez les nageoires, la laver puis l'essuyer, ensuite la saupoudrer de sel et de poivre.

Pelez, épépinez et concassez grossièrement les tomates.

Versez la moitié de l'huile dans un plat à gratin et mettez-y la dorade.

Arrosez avec le reste de l'huile et répartissez l'oignon haché et les tomates autour du poisson.

Ajoutez le bouquet garni et mouillez avec le vin blanc.

Enfournez à 200°C pendant 20 minutes, en arrosant de temps en temps avec le jus de cuisson.

Enroulez les filets d'anchois autour des olives et ajoutez-les aux autres ingrédients.

Continuez la cuisson pendant 5 minutes.

Dressez la dorade sur un plat e service après avoir enlevé le bouquet garni.

ACCRAIS DE CREVETTES

Ingrédients :

- 150 g de crevettes décortiquées,
- 200 g de filets de cabillaud,
- 200 g de pommes de terre,
- 1 oeuf,
- 50 g de farine,
- Sel, poivre de Cayenne,
- 2 c à soupe de persil haché ou de menthe,
- friture.

Réalisation :

Faire cuire les pommes de terre en robe des champs, ensuite les éplucher et les écraser à la fourchette.

Mixer les crevettes et les filets de cabillaud ; saler, poivrer, ajouter le poivre de Cayenne, le persil haché, l'oeuf entier, mixer à nouveau 30 secondes puis verser dans un saladier.

Ajouter les pommes de terre écrasées, mélanger à la fourchette.

Réserver au frais.

Faire chauffer l'huile de friture. Former les acras en petites boules de la valeur d'une cuillère à soupe, les rouler dans la farine et les faire frire 2 à 3 minutes en leur donnant une belle coloration.

Servir chaud

